

DECISION DU MAIRE N° 34 - 24

**Objet : Avenant N° 2 – Marché n° 2022 TX ST 02 Création d'une école de musique  
Lot n° 12 - VRD**

Nous, Maire de Lèves,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 19-20 du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 qui fixe le champ des délégations du Maire, et notamment son paragraphe 4,

Vu le marché n° 2022-TX-ST-02 notifié le 17 02 2023 signé avec l'entreprise TPCI 38 avenue Louis Pasteur 28630 GELLAINVILLE pour le lot n°12 – VRD de 82 000 euros HT, soit 98 400 euros TTC,

Vu la nécessité de procéder à une modification des travaux par des prestations complémentaires : dépose portail et clôture,

Vu le devis n° 124PP168 du 2 avril 2024 mentionnant une plus-value se soldant par une incidence financière de 3 195 euros HT, soit 3 834 euros TTC,

Considérant la nécessité des travaux et de modifier par avenant le marché correspondant.

**DECISIONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise la signature de l'avenant n° 2 d'un montant global de 3 195 euros HT, soit 3 834 euros TTC fixant le nouveau montant du marché à 86 015 euros HT, soit 103 218 euros TTC pour les travaux réalisés ci-dessus.

**Article 2** : Les autres termes du contrat restent inchangés.

**Article 3** : Le Maire de Lèves et le comptable public assignataire (TP Chartres-métropole) sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Lèves, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Rémi MARTIAL

**Construction d'une école de musique****28300 LEVES****AVENANT N°2  
au marché en date du 17 février 2023  
Lot n°12 - VRD****ENTRE LES SOUSSIGNÉS :****Maître d'ouvrage :**  
COMMUNE DE LEVES  
4 place de l'Eglise  
28300 LEVES

Représentée par son Maire

d'une part,

TPCI TRAVAUX PUBLICS  
38 avenue Louis Pasteur  
28630 GELLAINVILLEreprésentée par M. Boris URIEN, co-gérant  
n° SIRET 447 502 618 00039

d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT****Article 1 - OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF**

Le présent acte modificatif a pour objet :

**1 - de modifier la masse des travaux par les prestations complémentaires ou modificatives suivantes  
selon devis n°124PP168 du 2 avril 2024 joint au présent avenant:**

\* dépose portail et clôture

Montant HT de la prestation

3 195,00 €

**Article 2 - MONTANT DE L'ACTE MODIFICATIF**

Le montant de l'acte modificatif relatif aux travaux décrits ci-dessus est de :

Montant HT : 3 195,00 €

TVA 20% 639,00 €

Montant TTC 3 834,00 €

**Article 3 - DELAI D'EXÉCUTION**

Compris dans le délai d'exécution contractuel

**Article 4 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	HT	TVA	TTC
MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	82 000,00	16 400,00	98 400,00
ACTE MODIFICATIF N° 1	820,00	164,00	984,00
ACTE MODIFICATIF N° 2	3 195,00	639,00	3 834,00
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	86 015,00	17 203,00	103 218,00

Le nouveau montant TTC du marché est de :

*CENT TROIS MILLE DEUX CENT DIX HUIT EUROS*

Soit une plus-value de **4,90%**

**Article 5 - AUTRES CLAUSES**

À l'exception des stipulations ci-dessus, les autres clauses et conditions du marché initial demeurent inchangées.

L'entreprise

À *GELLAINVILLE*

Le *28 mai 2024*

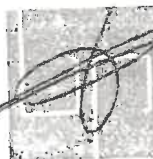


38, Av Lodis Pasteur - 28630 GELLAINVILLE  
Tél. : 02 37 30 85 23 - Fax : 02 37 30 82 13  
Mail : contact@tpci-tp.com  
SIRET : 447 502 618 0030

Le Maître d'Œuvre

À TOURS

Le 28 mai 2024



Le Maître d'Ouvrage

À *Leves*

Le *11/07/2024*



Le Maire,

*Rémi MARTIAL*

P.J.

devis n°124PP168 du 2/04/2024



**MAIRIE LEVES**

4 PLACE DE L' EGLISE

28300 LEVES

FRANCE

A GELLAINVILLE, le 02 avril 2024

**DEVIS**

NUMERO	DATE
124PP168	2 avril 2024

Suivie par : PHILIPPE PREHU

**LEVES - ECOLE DE MUSIQUE - DEPOSE PORTAIL ET CLOTURE**

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>ECOLE DE MUSIQUE - CLOTURE</b>				
Dépose de clôture existante	FT	1.00	500.00	500.00
Dépose repose du portail compris massif de fondation	U	1.00	1 200.00	1 200.00
Fourniture et pose d'une clôture treillis identique à l'existant	ML	23.00	65.00	1 495.00
<b>Total ECOLE DE MUSIQUE - CLOTURE</b>				<b>3 195.00</b>


Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale,

*Dominique SCHUHMACHER*

**Montant H.T. 3 195.00 €**

**T.V.A. 20 % 639.00 €**

**Montant T.T.C. 3 834.00 €**

Visa du représentant de l'entreprise	Signature et cachet du client
	Fait à <i>Leves</i> , le <i>02/07/2024</i>